



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 26 mars 2026

Question de M. Paulraj Kanthia, déposée le 4 novembre 2025
« Manifestation du 18 septembre 2025 évaluation des coûts et impacts pour la Ville et les acteurs privés »

Rappel

Le 18 septembre 2025, des troubles ont éclaté au centre-ville de Lausanne à la suite d'une manifestation non autorisée, impliquant, selon les informations relayées par la Police cantonale, une trentaine d'individus cagoulés ayant lancé des projectiles contre les forces de l'ordre. Ces événements ont entraîné des déprédations sur l'espace public et nécessité des travaux de remise en état.

Consciente que chaque incident de ce type mobilise des ressources publiques et peut aussi affecter les commerces et acteurs privés du centre-ville, la population est en droit d'être informée sur l'ampleur de l'impact matériel et financier pour la collectivité.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quels sont les coûts estimés ou définitifs supportés par la Ville de Lausanne à la suite des dégradations survenues lors des troubles du 18 septembre 2025 (remise en état, nettoyage, réparation du mobilier urbain, etc.) ?

Sur demande du Corps de police, le chef du piquet du Service de la propreté urbaine s'est rendu sur les lieux pour constater les déprédations. Suite à cela, il a fait intervenir deux collaborateurs, l'un avec un véhicule brosse et l'autre avec une Pony. Ont également été signalés 37 tags qui ont été nettoyés. Aucun dégât n'a été constaté sur le mobilier urbain.

Le coût total se monte à CHF 8'545.-.

Question 2 : La Municipalité dispose-t-elle d'une estimation des coûts subis par les acteurs privés (commerces, entreprises, assurances) et, le cas échéant, quelles démarches de coordination ou de soutien ont été engagées ?

Suite à la manifestation, trois plaintes ont été déposées pour des dommages subis par des privés, deux commerces et un véhicule en stationnement. La Municipalité ne dispose pas des montants des préjudices subis.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Paulraj Kanthia.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 26 mars 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

